

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN65

présenté par  
M. Gaillard  
-----

### ARTICLE 6

À l'article 6, remplacer les mots : « l'une sera mise en œuvre »,

par les mots : « la première sera présentée au Parlement »,

et les mots : « Cette dernière »

par les mots :

« Celle-ci ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de clarifier la rédaction du présent article.